

BARÈME D'HONORAIRES 2020

HONORAIRES DE TRANSACTION :

À la charge de l'acquéreur, sauf mention contraire

MAISONS – APPARTEMENTS - TERRAINS

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 30 000 €	1 800 €
De 30 001 à 150 000 €	6 %
De 150 001 à 500 000 €	5 %
À partir de 500 001 €	4,5 %

HONORAIRES DE LOCATION

À la charge du propriétaire et du locataire

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : limité à 8 €/m² TTC

Réalisation état des lieux : limité à 3€/m² TTC

HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIÈRE

À la charge du propriétaire et du locataire

15 % du montant des loyers

EVALUATION DE BIEN

Gratuite